



# Plan d'actions emploi saisonnier

Comité de programmation leader

25 juin 2019



# Contexte local

- Première destination touristique du Département
- Un territoire de montagne, parfois difficile d'accès
- Deux stations Internationales ( Alpe d'Huez/Deux Alpes) et des stations satellites ( Vaujany-Oz-Auris)
- Deux saisons touristiques marquées (hiver/été)
- Quelques 6000 emplois en saison d'hiver; 2500 en été
- Une activité économique saisonnière très marquée
- 80% des emplois sont saisonniers



# Conséquences

- L'emploi sur le territoire est un défi économique récurrent chaque saison
- L'attractivité géographique et économique ne suffisent pas au maintien des populations et des entreprises, sans le développement équilibré des services à la population
- La saisonnalité impacte de manière transversale l'action publique locale



# Les constats partagés

- Des emplois saisonniers peu attractifs
- Moins de candidats aux postes saisonniers
- Des difficultés de recrutement de plus en plus fortes pour les employeurs
- Des problématiques communes récurrentes des employeurs dans la gestion de leurs ressources humaines
- Des personnels peu qualifiés
- Des difficultés de logements pour les saisonniers



# Les enjeux d'une politique dynamique et de proximité en faveur de l'emploi saisonnier: **l'Impact territorial**

- Renforcer l'attractivité économique du territoire pour le maintien des entreprises locales et l'installation de nouvelles
- Renforcer l'attractivité résidentielle sur le territoire, attirer et maintenir les populations
- Faire face à l'impact des différentes mutations économiques de l'économie touristique saisonnière (recrutements, climatiques, clientèle...) sur la ressource humaine du territoire
- Maintenir une harmonie des populations par la prise en compte des difficultés de chacun



# Les outils du plan d'action

- L'observatoire du territoire : connaissance des entreprises et des saisonniers, de leurs besoins
- ***Le Dialogue social territorial, un moyen d'action innovant de proximité***
  - Conditions de mise en place d'une GPEC territoriale : analyse des besoins, formation, fidélisation
  - Ingénierie du projet élargie aux branches professionnelles, offices du tourisme, pour fédérer les énergies et **développer les partenariats (acteurs de l'emploi et de la formation)**
  - Conditions de la mutualisation des emplois et des moyens, créer des synergies; réduire les coûts; allonger les temps de travail
  - Documents cadres: rapports interministériels, loi montagne 2, loi Notre, nouvelle convention UNEDIC.....
  - Documents cadres de la collectivité : Scot, Projet de territoire



# Rappel du plan d'actions

## Observation du territoire

- Recensement exhaustif des besoins des employeurs
- Accompagnement des employeurs dans les dispositifs de mutualisation au cas par cas

## Accompagnement collectif des employeurs

- Mise en place de formations à destination des employeurs
- Journée de l'emploi de printemps
- Journée Emploi Formation aux Deux Alpes
- Soirées à destination des travailleurs indépendants.
- Mise en place d'un « éductour » pour les employeurs
- Newsletter employeur

## Accompagnement individuel des employeurs

- Recensement exhaustif des besoins des employeurs
- Accompagnement des employeurs dans les dispositifs de mutualisation au cas par cas

## Accompagnement des saisonniers

- Elaboration et diffusion d'un questionnaire à l'attention des saisonniers
- Mise en place de formations spécifiques avec les saisonniers
- Guide du saisonnier

## Partenariat

- Maintenir et renforcer le partenariat existant
- Créer du partenariat sur le volet formation



# Résultats quantitatifs 2018

- Salon de l'emploi de printemps : 40 employeurs et 100 candidats pour 190 postes à pourvoir + 60 saisonniers participants au forum emploi formation des Deux Alpes
- 410 employeurs questionnés dans le cadre des questionnaires employeurs
- 20 employeurs touchés dans le cadre des ateliers employeurs aux Deux Alpes et 10 indépendants





# Résultats qualitatifs

- Un groupe d'une dizaine d'employeurs motivés pour travailler la mutualisation, et 1/3 des employeurs interrogés dans le cadre du questionnaire soit 45 employeurs
- Des ateliers de préparation à l'emploi en partenariat avec pôle emploi et le Département
- Des actions de mutualisation avec les espaces saisonniers partenaires (Vallon Pont d'Arc, le Cap d'Agde, la Rochelle, Vercors ) à renforcer
- Des mutualisations d'emplois et de services entre les communes et l'intercommunalité ( secrétariat, RH, marchés publics...)
- Des mutualisations de logements entre employeurs pour loger leurs personnels aux Deux Alpes (une dizaine)
- Une formation sur les métiers de l'hôtellerie travaillée en partenariat avec l'Afrat, pôle emploi, le Fafith, avortée pour des problèmes matériels et de coordination



# Poursuite des actions 2019

- Evaluation de la politique emploi formation menée jusqu'à présent, auprès des partenaires, employeurs, saisonniers et élus
- Poursuivre l'observation du territoire et recueillir la parole des saisonniers et socio professionnels au travers des actions
- Poursuite des ateliers employeurs sur le territoire : continuer à fédérer les socio professionnels et poursuivre le dialogue mutualisé, réaffirmer la thématique mutualisation des emplois
- Ingénierie : dans le cadre du groupe de travail CCO, proposition d'élargir le groupe de travail : actuellement partenaires de l'emploi et élus, élargir aux branches professionnelles, offices du tourisme, gros employeurs du territoire, aux acteurs de la formation
- Mise en place des actions validées par les élus sur le logement des travailleurs saisonniers, dans le cadre de la signature de la convention avec l'état. Les thématiques logements et emplois se travaillent conjointement, le logement étant un facteur d'emploi et de fidélisation des personnels saisonniers
- Créer les conditions d'implantation d'un accueil saisonnier à l'Alpe d'Huez, comme lieu ressources et de dialogue avec les socio professionnels et saisonniers, et de communication au développement des actions à venir. Permanences délocalisées dans les stations satellites
- Plan triennal des actions pour la mise en œuvre du nouveau plan

25/06/2019

**Comité de programmation  
Leader**



# Actions à venir

## Dans le cadre du plan triennal

- Création d'un site internet Oisans, dédié à l'emploi et à l'hébergement saisonnier
- Organisation d'une rencontre nationale de la saisonnalité, mobilisant partenaires, institutions, entreprises ; Ateliers thématiques sur l'actualité de la saisonnalité avec interventions de professionnels.
- Mise en place d'une charte de qualité des emplois sur le territoire
- Mise en place d'un «éductour» pour les employeurs, benchmark des bonnes pratiques



# Plan de financement

Coût du projet		Recettes prévisionnelles		
Nature des dépenses	Montant TTC	Nature des recettes	Taux	Montant
Dépenses sur devis (ateliers, communication)	7 552,96 €	FEADER (Leader)	64 %	<b>18 462,73 €</b>
Charges salariales (0,5 ETP)	18 108,33 €			
Frais de déplacements	470,50 €			
Dépenses indirectes	2 716,25 €	Autofinancement de la communauté de communes	36 %	10 385,31€
<b>TOTAL</b>	<b>28 848,04 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>28 848,04 €</b>

25/06/2019

Comité de programmation  
Leader



# Merci de votre attention

25/06/2019

Comité de programmation  
Leader

